

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteurs : Norbert HELLUY et Daniel TUNIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Nouvelles orientations de la politique d'apprentissage »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'intégrer les modifications issues de la dernière loi du 5 septembre 2018 et notamment le fait que la Région perd la compétence apprentissage mais pourra financer certains Centres de formation d'apprentis (CFA) quand les besoins en matière d'aménagement du territoire et de développement économique le justifieront. Pour ce faire, le Conseil régional disposera de deux enveloppes, l'une pour financer le fonctionnement (6,2 millions d'euros) et l'autre pour financer l'investissement (7,7 millions d'euros). Avec ces moyens restreints, il souhaite continuer à soutenir la formation professionnelle initiale par apprentissage en définissant trois axes d'intervention : aménagement du territoire, filières prioritaires, qualité.

Enfin, le Président du Conseil régional réaffirme le rôle central du CREFOP dans le suivi et l'analyse des formations par apprentissage.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de poursuivre son soutien à la formation professionnelle initiale par apprentissage. L'offre de formation ne trouvera vraisemblablement son optimum qu'avec un soutien fort et entier de tous les acteurs.

Le CESER est en accord avec les axes choisis par le Conseil régional pour aider les Centres de formation d'apprenti.e.s (CFA) et plus particulièrement ceux qui se trouveraient en difficulté. Il réitère son attachement au maillage territorial des CFA car ce maillage permet, d'une part, aux jeunes et notamment à ceux issus des familles les plus fragiles de pouvoir accéder à ces formations par apprentissage et, d'autre part, d'établir, dès la formation, une relation de proximité entre l'apprenti.e et son entreprise d'accueil.

Il souhaite, comme l'a indiqué le Président du Conseil régional, que le CREFOP en tant qu'instance du quadripartisme, soit le principal lieu de suivi et d'analyse de la politique d'apprentissage.

Le CESER relève des points d'attention qu'il s'attachera à suivre plus particulièrement :

- la formation des formateurs et l'innovation pédagogique ;
- l'accompagnement des publics les plus fragiles et plus particulièrement l'aide apportée aux CFA dans la mise en œuvre de pédagogies adaptées aux apprentis en situation de handicap ou d'illettrisme ;
- la précarisation des formateurs.

Le CESER s'inquiète, par ailleurs, de savoir qui prendra en charge à l'avenir les aides aux apprenti.e.s, en matière de transport et d'hébergement.

La proposition de trois axes d'intervention : aménagement du territoire, filières prioritaires, qualité, lui semble cohérente et lisible.

Concernant **les filières**, le CESER soutient l'axe retenu qui consiste à soutenir les filières économiques reconnues comme prioritaires par la Région, en souhaitant la concrétisation rapide des contrats d'objectifs emploi-formation-compétences-orientation en attente (métallurgie, travaux publics, etc.). Il souhaite que figurent dans les contrats d'objectifs qui seront signés avec les branches : les aides au transport des apprentis, la question de la qualité de la formation en apprentissage, la formation des formateurs d'apprentis, mais aussi la question de l'insertion des apprentis et du suivi de l'insertion.

Le CESER approuve qu'au titre de la **qualité**, le Conseil régional s'engage à valoriser l'innovation pédagogique et à porter une attention particulière à l'accompagnement des « publics spécifiques fragiles ».

Quant à **l'aménagement du territoire**, qui constitue un troisième axe, il convient de favoriser le rapprochement avec les branches, la répartition de l'offre de formation sur le territoire devant répondre aux besoins des entreprises. C'est toute la question du maillage territorial susmentionnée.

Enfin, le CESER s'interroge au sujet de la cohérence régionale de l'offre de formation professionnelle initiale, sachant que la Région conserve la coordination de l'offre sous statut scolaire mais ne connaîtra plus l'ensemble de l'offre sous statut d'apprentissage. Il se demande comment seront informés à l'avenir les jeunes et les familles au sujet de l'offre de formations, et notamment au sujet de l'offre en formations par apprentissage.

Le CESER suivra avec attention, au cours des prochains mois, les travaux relevant du chantier « apprentissage » du CPRDFOP. Il reste mobilisé pour suivre la mise en place de cette nouvelle politique en matière d'apprentissage qui découle de la loi du 5 septembre 2018. Et il sera attentif à ce qu'elle respecte l'ensemble des acteurs, en premier lieu les apprentis et leurs familles, mais aussi les professionnels, et notamment les formateurs, ainsi que les organismes de formation.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Nouvelles orientations de la politique de l'apprentissage

Nombre de votants : 89

Ont voté pour l'avis du CESER : 88

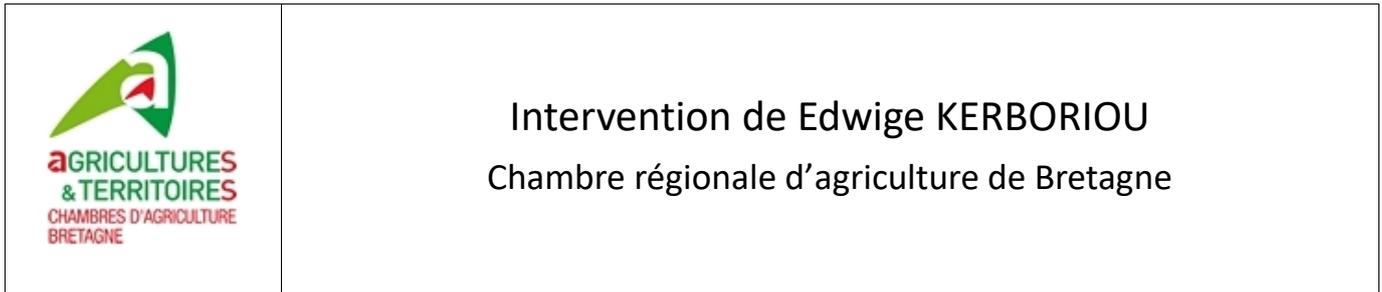
Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Tanneguy PIALOUX (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Jean-Marc CLERY (FSU)

Adopté à l'unanimité



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Nous partageons les nouvelles orientations définies par le Conseil Régional pour l'apprentissage suite à la réforme de la formation professionnelle de sept 2018.

Il nous semble important d'observer les effets de la dérégulation de l'offre de formation induite par cette réforme : la multiplication de l'offre peut fragiliser des CFA et entraîner une baisse de qualité des formations ou la fermeture de formations en zones rurales.

De nouvelles formes de concertation et de régulation seront à inventer en lien avec les acteurs des territoires et des branches professionnelles en complément des leviers dont vont disposer l'Etat et la Région.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Evelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, adoptée l'an dernier, bouleverse la formation par apprentissage et retire aux régions leur rôle de définition de la stratégie et de pilotage de cette compétence. En premier lieu, la Région n'établit plus la carte des formations par l'apprentissage et n'assure plus l'autorisation d'ouverture de ces formations. En deuxième lieu, elle modifie les modalités de financement des formations. Enfin, en troisième lieu, elle supprime l'obligation pour tout CFA (Centre de Formation par l'Apprentissage) de conventionner avec la Région pour la remplacer par une certification nationale qualité.

Nous avons, nous aussi, déploré en son temps ce recul de la territorialisation des politiques publiques ; nous avons également attiré l'attention sur les dangers encourus par les appareils de formation par l'apprentissage hors des grandes villes : il est moins risqué de créer un CFA dans un grand centre urbain où les inscriptions seront plus faciles et nombreuses que de soutenir un territoire en offrant à ses jeunes des formations en proximité et à ses entreprises des compétences pour les emplois à pourvoir.

Aussi, nous devrions nous réjouir de la proposition de la Région Bretagne d'adopter « une dynamique d'action » appuyée sur les trois axes aménagement du territoire, filières prioritaires et qualité des formations.

Les moyens accordés via France Compétences sont certes fortement réduits : 6,2 millions d'euros en fonctionnement et 7,7 millions d'euros en investissement, et n'ont rien à voir avec les précédents budgets régionaux de la formation par apprentissage. Mais, félicitons-nous, ils ne sont pas nuls.

Pourquoi, alors, reporter à des décisions de la Commission Permanente du Conseil régional la mise en œuvre de ces « axes d'intervention » et ne pas soumettre au débat public les véritables orientations stratégiques ? Nous attendons plus d'engagement de la part de la Région dans ses nouvelles orientations de la politique d'apprentissage. Nous voudrions connaître sa stratégie pour l'investissement dans les CFA et les critères d'attribution de ses aides à l'investissement et au fonctionnement. Nous voudrions savoir comment la Région utilisera sa compétence d'information sur l'orientation pour promouvoir la formation par apprentissage.

Enfin, nous nous interrogeons sur l'articulation entre la carte des formations sous statut scolaire, présentée dans un autre rapport et relevant de la compétence propre du Conseil régional, et l'offre de formation en apprentissage : l'offre de formation professionnelle n'est pas constituée que des formations sous statut scolaire. Ne pas l'intégrer dans la réflexion est sans doute dommageable.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Philippe LE ROUX Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Je m'exprime ici au nom de l'Union des Entreprises de proximité (U2P).

Par cette intervention, je souhaite tout d'abord rappeler l'importance que revêt l'apprentissage pour les entreprises de proximité qui forment plus de 10400 apprentis en Bretagne. L'U2P Bretagne approuve donc la volonté du Conseil régional de poursuivre son soutien à la formation professionnelle initiale par apprentissage sur les 3 axes d'intervention proposés avec quelques observations :

- S'agissant de l'aménagement du territoire :

La formation par apprentissage est vecteur de développement économique permettant à un grand nombre de jeunes d'accéder à l'emploi. N'oublions pas que derrière un contrat d'apprentissage, il y a un jeune, une entreprise et un centre de formation et que Le taux de développement de l'apprentissage dans un bassin d'emploi est profondément lié à la proximité géographique entre ces 3 acteurs.

- S'agissant des filières prioritaires :

Il faut faire attention à ne pas prioriser l'appui au regard du seul poids économique de certaines filières prioritaires. Les petits CFA dispensant des formations rares pourraient par cette approche disparaître, remettant en question un savoir-faire breton, voir français.

- S'agissant de la notion de qualité :

Si la référentiel qualité nationale apporte un certain nombre de garanties, il reste de nombreuses sources d'inquiétudes. Si demain les CFA Privés instaurés par de grands groupes industriels ou commerciaux embauchent 100 % de leurs apprentis, les autres CFA qui ne pourront garantir ne serait-ce que 50 % d'embauche par les entreprises du secteur seront jugés moins performant en terme d'insertion professionnelle.

L'U2P Bretagne soutient également la volonté du Conseil régional de maintenir une forte dynamique quadripartite. En effet, La réforme bouleverse la place et le rôle des partenaires sociaux en conférant aux branches la main sur l'offre de formation en apprentissage. Or, la logique de branche ou de filière pose un certain nombre de difficultés, notamment pour la prise en compte des métiers transversaux et des branches non structurées en région.

L'U2P suggère donc d'engager des réflexions en lien avec le CREFOP et les travaux du CPRDFOP pour :

- Réaliser un état des lieux des sections qui sont d'ores et déjà menacées par la réforme

- Réfléchir à la construction d'outils d'observation partagée pour recenser à compter de 2020 l'offre de formation par apprentissage

- Renforcer la dynamique de contractualisation du chantier 9 avec les branches mais également les secteurs professionnels.

Le CREFOP doit être le lieu central, non pas pour faire la « synthèse et l'analyse » mais le suivi de la politique d'apprentissage en lien avec la mise en œuvre du CPRDFOP. Je vous remercie.